

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Band: 49 (1976)
Heft: 3

Artikel: Dix millions d'habitants en Suisse?
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-127857>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Fragilité des projets de planification

15

Ces derniers mois, des projets de planification n'ont ici et là pas trouvé grâce devant le peuple. Divers vastes plans d'aménagement locaux qui avaient exigé plusieurs années de travail, comme aussi de grandes ou de plus modestes planifications de trafic, ont été rejetés par le peuple. De plus en plus, des crédits pour des constructions routières, pour des écoles, voire des logements pour personnes âgées et même des installations d'évacuation des eaux usées, ont été repoussés. Mainte autorité esquive des défaites en ne se chargeant plus des tâches qui se présentent. Qui peut lui en vouloir ? Mais précisément à une époque où, à tous les degrés, les pouvoirs publics devraient passer des ordres de construire, une incertitude croissante exerce des effets des plus fâcheux dans les communes et les cantons.

Que faire pour faciliter l'adoption de projets de planification et autres ? Pour répondre à cette question, il faut sans doute procéder à une analyse des divers résultats des votations. Il apparaît alors que, lors d'une votation, plus d'un échec est dû à des circonstances locales mineures. Contrairement à une opinion largement répandue, nous estimons qu'il n'y a pas un nombre excessif de projets qui aient échoué en raison d'une méfiance généralisée à l'endroit de l'Etat. Peut-on d'ailleurs trouver un fil conducteur dans l'assez grand nombre de planifications et de réalisations qui ont été rejetées ? Selon nous, le citoyen a eu de plus en plus l'impression, ces derniers mois, que, d'une part, les autorités n'ont pas toujours observé la juste mesure et que, d'autre part, elles se sont parfois révélées trop accommodantes lors-

mais il n'a guère dû diminuer depuis), dont 95 % en Angola et 40 % au Portugal ?

Est-il admissible qu'en 1967 six nations (dont la Suisse au 4^e rang) atteignaient un produit national brut par habitant et par an de plus de 2000 dollars, alors que 57 nations n'atteignaient qu'un revenu entre 200 et 40 dollars ?

Les Magasins du Monde, en cherchant avant tout à informer l'acheteur sur la situation économique de la majorité des hommes qui peuplent la planète, se sont attaqués à un travail indispensable, bien que titanique. Mais l'enjeu n'en est rien moins que la solidarité humaine, donc, en fin de compte, l'homme lui-même en tant que tel.

Martine Thomé

qu'il est fait état d'intérêts privés. Des projets de routes surdimensionnées ou de tours d'habitation inesthétiques sont jugés inadmissibles. Toute question d'appartenance à un parti mise à part, une grande partie de la population ne comprend pas, au surplus, que le terrain soit considéré comme une pure denrée commerciale et que des maisons en parfait état soient démolies sans égard pour les habitants, et cela pour que le propriétaire foncier puisse réaliser un grand profit. Il est vrai que des projets de planification qui tiennent compte des besoins vitaux des citoyens ont toutes les chances d'être adoptées. Sinon, on ne saurait guère comprendre, notamment, le résultat tout à fait clair de la votation du 8 juin 1975, en ville de Berne, sur le plan de zones d'affectation. 29 142 oui contre seulement 6825 non ont été déposés dans les urnes lorsqu'il s'est agi de mettre un frein à la transformation à bien plaisir de locaux d'habitation en bureaux dans n'importe quel quartier et, simultanément, de garantir suffisamment d'espaces verts et disponibles. Le peuple, à vrai dire, n'avait pas seulement à prendre position sur un projet mûrement conçu, mais celui-ci lui avait été présenté de façon alléchante. Partout avaient été affichés des plans de zones d'affectation dans la Ville fédérale, lesquels aidaient considérablement les citoyens à se faire un jugement, en plus du message du Conseil municipal. Mais cela n'est pas le seul aspect de la démonstration des citoyens de Berneville en faveur du maintien de l'habitabilité de leur cité. Nous croyons bien plutôt que la votation dans la Ville fédérale peut, bien au-delà de Berne, servir d'exemple de projets de planification, auxquels le souverain souscrira allégrement. Le citoyen doit avoir la certitude que la planification est indispensable pour lui et pour la communauté qui lui est la plus proche, et que des intérêts particuliers ne sont pas ménagés de façon injustifiée.

ASPAN

Dix millions d'habitants en Suisse ?

La Suisse comptera un jour dix millions d'habitants, n'a-t-on cessé de proclamer depuis quelque dix ans. Il y a des pronostiqueurs qui vont jusqu'à dire que la Suisse atteindra un pareil chiffre de population déjà en l'an 2000. Depuis quelque temps, il est apparu que ces suppositions sont fort probablement inexactes. Ainsi s'explique que personne ne se dispute la paternité de ces pronostics. Les pronostiqueurs se sont-ils trop avancés ?

D'emblée, il faut constater qu'à une époque où l'évolution de la population suit une marche extraordinairement tumultueuse, ceux qui avaient pour tâche de planifier l'urbanisation ultérieure ont dû songer à l'accroissement futur de la population. Les premiers d'entre eux, qui avaient fait des calculs il y a plus de dix ans, estimaient que si la population s'accroissait au même rythme que pendant les dernières années, la Suisse devrait s'attendre un jour à compter une population de 10 millions, chiffre qui serait atteint vraisemblablement entre 2030 et 2050. Ces pronostics s'accompagnaient de réserves soigneusement con-

çues. On releva que l'augmentation de la population dépend, d'une part, du taux des naissances et des décès, et, d'autre part, de la politique d'immigration des étrangers. On nota au surplus que de tels pronostics ne permettaient pas de tirer des conclusions pour l'accroissement de localités particulières; il faut tabler sur une pression relativement forte de la population sur les agglomérations urbaines — un pronostic qui s'est d'ailleurs pleinement réalisé. Au surplus, on a déjà trouvé à l'époque qu'une population aussi dense n'était pas souhaitable pour la Suisse.

Aux conditions marginales valables à l'époque, le pronostic était et demeure exact. Mais, entre-temps, de notables conditions marginales se sont modifiées. Dans une large mesure, sans doute en raison de la pilule, le nombre des naissances a fortement baissé. De plus, le nombre des étrangers en Suisse sera stabilisé, puis réduit. Alors que les conditions marginales se modifiaient, l'estimation primitivement exacte prit un caractère absolu et se répandit un peu partout.

Aussi estimons-nous indigne et faux de chercher un bouc émissaire. Dans tous les cas, ceux qui ont construit des écoles trop spacieuses, qui ont délimité des zones de construction trop vastes et qui n'ont pas su raison garder dans maint autre domaine, ne sauraient rejeter la faute sur les planificateurs et d'autres pronostiqueurs. Sans cesse, les planificateurs ont mis en garde les communes contre d'excessives perspectives d'avenir, car ils savaient que les pronostics touchant la population et les places de travail sont très risqués pour de petits espaces et que l'urbanisation ultérieure s'accomplit en bonne partie d'après des critères irrationnels. La mise en garde des planificateurs n'a pas servi outre mesure. Peut-être devons-nous tous admettre que des pronostics à long terme ne sont guère couronnés de succès même pour de grands espaces et qu'ils sont indûment généralisés. Or, des constructions dans et sur le sol ont une durée de plusieurs dizaines d'années, sinon de siècles. Aussi est-il indispensable de présumer le chiffre futur des habitants et des places de travail. Même si des suppositions aboutissent à des solutions des plus flexibles, elles sont dans tous les cas beaucoup plus utiles aux pouvoirs publics que si l'on se borne toujours à satisfaire aux besoins présents, sans envisager l'avenir. Même économiquement, de bonnes planifications ont fait leurs preuves.

ASPAN

Le Fonds d'entraide de la sylviculture et de l'économie du bois

Au début de l'après-guerre, alors que la vie économique commençait à reprendre son cours, les responsables de l'économie forestière et de l'industrie du bois créèrent, voici vingt-cinq ans, un «Fonds du bois» dans notre pays.

Même pendant la période de haute conjoncture, il n'a jamais été facile de soutenir une telle entreprise et d'amener les professionnels de la branche à unir leurs efforts. Au cours de ces vingt-cinq dernières années, l'économie forestière et l'industrie du bois

n'ont manqué aucune occasion d'encourager et de propager l'idée du Fonds du bois dans les milieux concernés. C'est ainsi qu'il s'est développé lentement mais sûrement. Après un début modeste avec des recettes de 160 000 fr. lors de sa fondation, il a atteint l'objectif qu'il s'était fixé et dépassé le cap du million de francs l'année même de son 25^e anniversaire.

Le fonctionnement de ce fonds a été conçu sur la base d'un petit nombre d'idées fondamentales. Il doit certainement le grand succès qu'il rencontre dans les milieux de la forêt et du bois à la libre participation des professionnels de la branche sans aucune contrainte, à la mise en commun des efforts au service de l'intérêt général du secteur économique du bois, et, enfin, à une politique budgétaire prudente permettant le bon déroulement d'actions assez compliquées et de grande envergure.

A ses débuts, le mouvement ne fut tout de même pas entièrement spontané. Pendant la période d'économie de guerre, les organisations professionnelles de la forêt et des métiers du bois s'étaient habituées aux différentes mesures d'encouragement à la production et à l'utilisation du bois, financées par le canal d'un fonds commun alimenté par les taxes que la Confédération prélevait sur les importations de bois. Après la levée de ces mesures d'exception, l'aide financière de l'Etat aux différents secteurs économiques dut être remplacée par des contributions particulières propres à chaque branche de l'économie. C'est ainsi que le Fonds du bois fut créé. A l'heure actuelle, tandis que la Confédération est contrainte de pratiquer une politique des caisses vides et que l'industrie doit se défendre et s'imposer par ses propres moyens, ce problème suscite un nouvel intérêt.

Cette collaboration dans le cadre de la branche tout entière et sous le signe de la solidarité ne s'est pas constituée sans peine, surtout dans le domaine de l'économie forestière et de l'industrie du bois, dont la structure n'est pas du tout homogène, mais au contraire très divisée. Les contacts entre propriétaires forestiers et scieurs sont conditionnés par le marché des bois et reposent sur des relations de vendeur à acheteur dont les intérêts ne sont pas toujours convergents. Il a toutefois été possible de s'appuyer sur la vente des bois d'œuvre indigènes et d'amener ces deux professions à réunir leurs efforts en versant chacune une petite contribution par mètre cube de bois vendu. Le principe de la parité des charges entre le propriétaire forestier et le scieur est une solution juste et équitable. Ces deux partenaires ont accepté récemment, pour marquer le 25^e anniversaire du Fonds du bois, de porter leur cotisation de 40 à 60 ct. par mètre cube.

L'ouverture de notre économie sur le monde provoque l'afflux de nombreux bois de provenance étrangère sur le marché suisse. Sur ce plan, notons qu'à côté des producteurs et des utilisateurs, les commerçants, la raboterie et les fabriques de clôtures font également partie du Fonds, qu'ils alimentent en versant un pourcentage de la valeur des bois qu'ils importent. L'étendue des tâches du Fonds du bois est proportionnelle à l'importance et à la représentation de chacun des différents secteurs de l'économie forestière et de l'industrie du bois. Citons d'abord l'encouragement à l'utilisation du bois, qui est un objectif commun aux propriétaires forestiers,